



COMMISSION de SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES

PROCES-VERBAL N°1 du mercredi 13 novembre 2024

Objet : examen du candidat proposé à l'élection au Comité Directeur du 20/11/2024 et des candidats à l'élection de la délégation du District Aube pour les Assemblées Générales de la Ligue Grand Est mandature 2024/2028.

Sous la Présidence de M. Marcel SPILMANN

Membres présents : Mmes Martine MARECHAL, Nathalie PROTIN

Mrs Thomas FISCHBACH et Olivier GOMAS

Secrétaire de séance désigné : Mme Nathalie PROTIN

La Commission de Surveillance des Opérations Electorales du District Aube de Football réunie sous la présidence de Monsieur Marcel SPILMANN a pris connaissance comme le stipule les statuts de l'Association District Aube de Football dans le cas d'un scrutin de liste bloquée, de la proposition du Président du District Philippe PAULET, de voir le licencié ci-après, pourvoir au remplacement d'une place vacante au sein du Comité Directeur de l'instance déconcentrée auboise de la Fédération Française de Football suite à la démission d'un de ses membres.

Candidature proposée de Monsieur THOMAS Etienne rattaché aujourd'hui au club District Aube et licencié de la Fédération Française de Football.

Avant examen de cette candidature, le Président a évoqué le rôle et les compétences de la commission, puis a rappelé les articles des Statuts définissant les conditions d'éligibilité du candidat.

Examen des conditions d'éligibilité définies en l'article 13-2 des statuts.

Monsieur THOMAS Etienne satisfait à toutes les conditions requises à savoir :

Le candidat est licencié depuis plus de six mois ; il est à jour de ses cotisations ; il est domicilié sur le territoire du district, il est de nationalité française ; il est majeur ; il n'est pas sous le coup de sanction disciplinaire.

Concernant les inéligibilités dues à des peines prononcées par les autorités judiciaires la commission ne peut, bien entendu, pas les vérifier, ne disposant pas de prérogatives légales en la matière.

Conformément aux règles définies aux articles 13.2 et 13.3 des Statuts du District Aube de Football, la Commission de Surveillance des Opérations Electorales réunie le mercredi 13 novembre 2024, atteste que la proposition de candidat faite par le Président du District Aube de Football en vue de compléter le Comité Directeur répond aux critères d'éligibilité et **est en conséquence recevable.**

Afin de pouvoir instruire ce dossier, le Président de la commission a consulté la fiche d'identité fédérale de Monsieur THOMAS Etienne dans la base de données FOOT 2000 à partir de l'accès sécurisé de Monsieur le Directeur Administratif et Comptable du District Aube de Football. Toutefois, ce dernier n'est pas intervenu dans les travaux de la Commission.

Puis la commission a examiné les candidatures des quatre binômes de candidats à l'élection de la délégation du District Aube pour les Assemblées Générales de la Ligue Grand Est mandature 2024-2028.

L'appel à candidatures pour cette élection était ouvert du 18 octobre au 8 novembre à minuit.

Les candidatures sont parvenues au District dans le délai imparti.

Binôme n° 1

HASS Jean-Philippe licence n° 2020133480 - ERMINI Hervé licence n° 9603814170

Binôme n° 2

COTTRET Hervé licence n°2077111174 - BROGGI Hugo licence n° 2017117969

Binôme n° 3

DAVESNE Madeleine licence n° 2546530082 – COTTIAS Matthieu licence n° 2020770198

Binôme n° 4

BRASTEL Aurélie licence n° 2546505770 - AZZEGOUAR WALLEN Tariq licence n° 9604104119

Les huit candidats remplissent les conditions d'éligibilité tant générales que particulières définies à l'article 12.5.6 des Statuts du District Aube Football.

Ils sont majeurs, licenciés de plus de six mois, ils ne font pas l'objet d'une décision leur interdisant de candidater.

Leurs candidatures sont recevables.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance après avoir remercié chacun pour sa disponibilité et le travail accompli.

Séance levée à 18 h 50.

Le Président Marcel SPILMANN

La secrétaire de séance Nathalie PROTIN

Les membres Martine MARECHAL, Thomas FISCHBACH, Olivier GOMAS